

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos 30 juin 2025

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME

ASSOCIATION

1 chemin de la voie du bois  
80 480 LAMOTTE BREBIERE  
SIREN 780 593 562

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME Association

1, chemin de la voie du bois  
80 480 LAMOTTE BREBIERE  
SIREN 780 593 562

Aux membres,  
Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance des dispositifs de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ;

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Le commissaire aux comptes**  
Cabinet Jacques Lorriaux,  
**Hubert Tondeur**  
*Paris, le 6 Mars 2026*



DocuSigned by:

*Hubert Tondeur*

69AEDF6FE48E4BA...

# Bilan



# Bilan actif

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...				
Autres immobilisations incorporelles	82 388	79 898	2 490	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	229 033		229 033	228 683
Constructions	6 133 055	3 172 880	2 960 175	3 286 401
Installations techniques, matériels et outillages industriels	330 736	304 784	25 951	27 884
Autres immobilisations corporelles	751 344	573 986	177 358	253 853
Immobilisations corporelles en cours				1 812
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations et créances rattachées	151 625	37 899	113 726	115 167
Autres titres immobilisés				
Prêts	22 848		22 848	29 080
Autres immobilisations financières				500
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>7 701 028</b>	<b>4 169 446</b>	<b>3 531 582</b>	<b>3 943 380</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	88 692		88 692	65 842
Avances et acomptes sur commandes				
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	491 908	7 906	484 002	529 156
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	552 708	147 456	405 252	612 918
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie	1 523 174	696	1 522 478	1 493 832
<b>DISPONIBILITÉS ET CHARGES</b>				
Disponibilités	2 085 787		2 085 787	1 662 665
Charges constatées d'avance	139 808		139 808	133 840
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>4 882 077</b>	<b>156 058</b>	<b>4 726 019</b>	<b>4 498 254</b>
<b>FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)</b>				
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)</b>				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>12 583 105</b>	<b>4 325 504</b>	<b>8 257 600</b>	<b>8 441 634</b>

Paraph

AT

# Bilan passif

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droits de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	162 500	177 500
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	162 500	177 500
<b>RÉSERVES</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	2 000 842	1 800 842
Report à nouveau	2 530 439	2 252 791
Résultat de l'exercice	151 594	477 648
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	486 852	535 262
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>5 332 227</b>	<b>5 244 044</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 048	
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)</b>	<b>3 048</b>	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	216 810	199 519
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>216 810</b>	<b>199 519</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	401 899	872 737
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 971	111 876
Dettes issues de legs		
Dettes fiscales et sociales	413 973	371 642
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 229	5 229
Autres dettes	497 991	444 446
Produits constatés d'avance	1 179 453	1 192 141
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>2 705 516</b>	<b>2 998 071</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (V)</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>8 257 600</b>	<b>8 441 634</b>

# Compte de résultat



# Compte de résultat

Postes	2024-2025	2023-2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	2 283 024	2 265 827
Ventes de biens	756 154	865 629
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	921 714	1 012 441
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	157 519	329 097
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 048	
Mécénat		20 950
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	214 145	214 422
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	88 683	74 641
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	322 595	318 358
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4 746 882</b>	<b>5 101 365</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	120 344	115 802
Variation de stocks	-22 850	17 918
Autres achats et charges externes	1 780 926	1 721 231
Aides financières	319 009	285 218
Impôts, taxes, et versements assimilés	154 892	137 672
Salaires et traitements	1 218 175	1 210 870
Charges sociales	589 745	554 462
Dotations aux amortissements et aux provisions	421 584	428 629
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		102 993
Pour risques et charges : dotations aux provisions	17 291	40 885
Reports des fonds dédiés	3 048	
Autres charges	121 158	151 739
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>4 723 322</b>	<b>4 767 419</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>23 560</b>	<b>333 946</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	71 609	72 518
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	28 401	31 557
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>100 010</b>	<b>104 075</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 441	1 842

Paraph  
AT

Postes	2024-2025	2023-2024
Intérêts et charges assimilées	12 196	17 878
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>13 637</b>	<b>19 720</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>86 373</b>	<b>84 354</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)</b>	<b>109 933</b>	<b>418 301</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		718
Sur opérations en capital	70 411	76 302
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	4 280	3 450
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>74 691</b>	<b>80 471</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		73
Sur opérations en capital	20 542	11 974
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>20 542</b>	<b>12 047</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>54 150</b>	<b>68 424</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)</b>		
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)</b>	<b>12 489</b>	<b>9 076</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>4 921 583</b>	<b>5 285 911</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>4 769 989</b>	<b>4 808 263</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>151 594</b>	<b>477 648</b>

# Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Annexe aux comptes annuels  
clos le 30 juin 2025

Paraphe  
HT

## Table des matières

1	Objet social	2
2	Nature et périmètre des activités réalisées, et moyens mis en œuvre	3
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	4
4	Principes et méthodes comptables	5
4.1	Principes généraux	5
4.1.1	Changement de méthode comptable	5
5	Informations relatives aux postes du bilan	6
5.1	Actif immobilisé	6
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
5.1.3	Immobilisations financières	7
5.2	Actif circulant	8
5.2.1	Stocks	8
5.2.2	Créances	8
5.3	Fonds propres	8
5.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	8
5.3.2	Fonds propres avec droit de reprise	10
5.3.3	Subventions d'investissement	10
5.4	Provisions pour risques et charges, et fonds dédiés	10
5.5	Dettes	10
5.5.1	Dettes fournisseurs et autres dettes	10
6	Informations relatives au Compte de résultat	11
6.1	Produits du compte de résultat	11
6.2	Charges du compte de résultat	11
6.3	Résultat financier	11
6.4	Résultat exceptionnel	11
6.5	Contributions et charges des contributions volontaires en nature	12
7	Informations relatives à l'effectif et autres informations	13
8	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	14
8.1	Engagements financiers donnés et reçus	14

## 1 **Objet social**

L'objet social de l'Association est décrit ainsi dans les statuts :

*« La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.*

*Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.*

*Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.*

*Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes chasse particuliers.*

*Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du Code de l'environnement et coordonne l'action de ces Associations.*

*Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du Code de l'environnement.*

*Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.*

*Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du Code de l'environnement.*

*Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.*

*Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du Code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.*

*Elle élabore en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du Code de l'environnement.*

*Les Associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs.*

*La Fédération Départementale des Chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.*

*La Fédération Départementale des Chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du Code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre. »*

## 2 Nature et périmètre des activités réalisées, et moyens mis en œuvre

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- *Vente des timbres fédéraux et nationaux auprès des chasseurs.*
- *Ventes de bracelets grands gibiers et ventes diverses d'articles de chasse.*
- *Prestations de contrats de garderie.*
- *Perception de la taxe à l'hectare.*
- *Prestations fournies dans le cadre des projets en faveur de la biodiversité.*
- *Versement des indemnisations pour les dégâts causés par les grands gibiers.*

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

### Investissements :

- Logiciels : 3 624 €
- Terrain : 350 €
- Installation technique : 13 792 €
- Matériel de transport : 16 920 €
- Matériel de bureau et informatique : 2 772 €
- Autres immobilisations corporelles : 2 853 €

### Ressources humaines :

La Fédération emploie 31 salariés.

### **3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

#### **3.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

Par convention en date du 30 octobre 2023, la Fédération s'est vue attribuer une aide financière pluriannuelle 2023-2024-2025 pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier. Cette aide pluriannuelle s'est élevée à 144 K€ sur cet exercice (contre 276 K€ l'exercice précédent), comptabilisée en subvention d'exploitation.

#### **3.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

## 4 Principes et méthodes comptables

### 4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 4.1.1 Changement de méthode comptable

Néant.

## 5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés le cas échéant à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

### 5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 5.1.2.1.

#### 5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	78 764	3 624	-	82 388
Immobilisations corporelles	7 624 900	36 687	217 420	7 444 167
Immobilisations en cours	1 812	-	1 812	-
Immobilisations financières	181 205	-	6 732	174 473
<b>Total</b>	<b>7 886 680</b>	<b>40 311</b>	<b>225 964</b>	<b>7 701 028</b>

### 5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	78 764	1 134		79 898
<b>Immobilisations corporelles</b>	3 828 079	420 450	196 879	4 051 650
<b>Immobilisations financières</b>	36 458	1 441		37 899
<b>Total</b>	<b>3 943 300</b>	<b>423 025</b>	<b>196 879</b>	<b>4 169 446</b>

#### 5.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	7 à 30 ans
Inst. techniques, agencements, matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Autres équipements	Linéaire	5 à 10 ans

### 5.1.3 Immobilisations financières

Entité détenue	% détenu	Valeur brute des titres	Dépréciation	Valeur nette des titres
<b>SCI OSEH</b>	8,23%	140 000 €	(37 899 €)	102 101 €
<b>SARL CHASSE ET PECHE EN SOMME</b>	75%	11 625 €	-	11 625 €

Les parts de la SCI OSEH sont dépréciées à hauteur de la différence entre la valeur brute des titres et la quote-part de situation nette détenue.

## 5.2 Actif circulant

### 5.2.1 Stocks

Le stock de marchandises est valorisé au dernier prix d'achat, il est essentiellement constitué de matériel de chasse, de vêtements et de livres et médias.

### 5.2.2 Créances

Créances	Montant brut	Echéance < 1 an	Echéance > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (au personnel)	22 848	22 848	
Dépôts et cautions			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	491 908	491 908	
Autres créances	552 708	552 708	
Charges constatées d'avance	139 808	139 808	
<b>Total</b>	<b>1 207 272</b>	<b>1 207 272</b>	

Les autres créances comprennent notamment des sommes à recevoir relatives à des subventions ou de l'écocontribution à hauteur de 339 K€. La subvention restant à recevoir du syndicat mixte (projet basse vallée pour un montant nominal de 93 K€) s'élève à 38 K€ et fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

## 5.3 Fonds propres

### 5.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise (apport Fédération de la Pêche de la Somme)	177 500			(15 000)	162 500
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 800 842	200 000			2 000 842
Report à nouveau	2 252 791	277 648			2 530 439
Excédent ou déficit de l'exercice	477 648	(477 648)	151 594		151 594
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>4 708 781</b>	<b>-</b>	<b>151 594</b>	<b>(15 000)</b>	<b>4 845 375</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	535 262			(48 410)	486 852
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>5 244 044</b>		<b>151 594</b>	<b>(63 410)</b>	<b>5 332 227</b>

### 5.3.2 *Fonds propres avec droit de reprise*

L'occupation des locaux par la Fédération de la Pêche de la Somme fait l'objet d'un loyer annuel de 30 000 € ainsi matérialisé :

- Reprise sur le poste Fonds propres avec droit de reprise (avance financière initiale du locataire) pour 15 000 €.
- Paiement de 15 000 €.

### 5.3.3 *Subventions d'investissement*

La Fédération a bénéficié de subventions d'investissement à hauteur de 930 K€ pour la construction de son siège social. Le montant net s'élève à 487 K€ à la clôture de l'exercice.

### 5.4 *Provisions pour risques et charges, et fonds dédiés*

La Fédération a reporté en fonds dédiés la dévolution reçue à hauteur de 3 K€ de l'Association Passion Bécasse, en vue de son reversement à l'ISNEA.

La Fédération provisionne ses engagements retraite. La provision s'élève à 217 K€ à la clôture de l'exercice.

## 5.5 *Dettes*

### 5.5.1 *Dettes fournisseurs et autres dettes*

Les produits constatés d'avance comprennent les bracelets grands gibiers (589 K€), la taxe à l'hectare (320 K€), et les cotisations plan de chasse (263 K€) de la saison 2025/2026.

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts	401 899	239 691	162 208	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 971	206 971		
Dettes fiscales et sociales	413 973	413 973		
Autres dettes	503 220	503 220		
Produits constatés d'avance	1 179 453	1 179 453		
<b>TOTAL</b>	<b>2 705 516</b>	<b>2 543 308</b>	<b>162 208</b>	

## 6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général et notamment du règlement ANC 2018-06 spécifique aux associations.

### 6.1 Produits du compte de résultat

Les produits d'exploitation sont notamment composés de :

- Cotisations (timbre national et fédéral) des adhérents à hauteur de 2 283 024 €
- Ventes de bracelets grands gibiers à hauteur de 657 985 €
- Prestations de services (contrats de garderie, ...) à hauteur de 593 562 €
- Taxe à l'hectare à hauteur de 328 152 €
- Subventions d'exploitation à hauteur de 157 519 €
- Contributions financières à hauteur de 214 145 €

La Fédération procède au versement pour le compte des chasseurs d'un abondement au fond biodiversité géré par l'OFB de 103 210 €, correspondant à 5 € par permis vendu.

Cet abondement est financé intégralement par une contribution financière de même montant de la Fédération Nationale.

Cette contribution est enregistrée dans les postes « Autres produits » et « Autres charges ».

### 6.2 Charges du compte de résultat

Les Autres achats et charges externes comprennent les indemnités versées pour les dégâts du grand gibier à hauteur de 689 182 € (634 940 € sur l'exercice précédent).

### 6.3 Résultat financier

Le résultat financier est notamment composé des intérêts de placements pour 68 809 €, d'une reprise de provision pour dépréciation des VMP de 28 400 €, d'intérêts d'emprunts pour -6 203 €.

### 6.4 Résultat exceptionnel

Il est principalement composé de reprises de subventions d'investissement pour 48 410 € et de plus-values sur cessions d'actifs pour 1 460 €.

## 6.5 **Contributions et charges des contributions volontaires en nature**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La Fédération ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature.

## 7 Informations relatives à l'effectif et autres informations

L'effectif salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	22
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>31</b>

Les honoraires du commissaire aux comptes constatés en charges sur l'exercice s'élèvent à 7 650 € TTC.

Aucune opération non habituelle ou non conclue à des conditions normales n'est à relever sur l'exercice.

## 8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 8.1 Engagements financiers donnés et reçus

#### Emprunts :

Les emprunts relatifs à la construction du siège social font l'objet d'une inscription hypothécaire dudit siège social en garantie du remboursement du crédit consenti.

#### Engagements retraite :

Notre entité provisionne ses engagements retraites.

Leur montant est évalué à 216 810 € au 30 juin 2025.

Les principales hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans.
- Taux d'actualisation : 3,40 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0 %
- Le % de cotisations sociales « patronales » probable retenu est de 55%.

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice Clos 30 juin 2025

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME

ASSOCIATION

1 chemin de la voie du bois  
80 480 LAMOTTE BREBIERE  
SIREN 780 593 562

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA SOMME**

**Association**

1, chemin de la voie du bois  
80 480 LAMOTTE BREBIERE  
SIREN 780 593 562

Aux membres,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'association des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence des autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.612-6 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

## RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Le commissaire aux comptes**  
Cabinet Jacques Lorriaux,  
**Hubert Tondeur**  
*Paris, le 6 Mars 2026*



DocuSigned by:

*Hubert Tondeur*

69AEDF6FE48E4BA...